

Compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020 à 20 h 30

Présents : Mrs et Mmes MARCHINI Frédéric, BERDIÉ Cécile, BARELLA David, CARNEIRO Stéphane, RINALDO Céline, SUAREZ Patrice, SUPPLIS Jean-Noël, MARGOËT Laurent, SAINT MARTIN Frédéric, BORI Sandra, POUDES Alain, BAX Céline, TRUILHE Michel, MANOER Laurence, SZCZEPANIAK Monique

Mme BAX Céline a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal d'installation du 24 mai 2020
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Mise en place des commissions communales
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 24 mai 2020.
Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Indemnités de fonctions au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet à compter du 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015(3)
Moins de 500	25.5
De 500 à 999	40.3
De 1000 à 3 499	51.6
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90

A compter du 1^{er} juin 2020 l'indemnité de fonction du maire est fixée à 40.3 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu l'arrêté municipal du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au mois suivant ladite délibération de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

<i>Population municipale (habitants)</i>	<i>Taux maximal en % de l'indice 1015(3)</i>
<i>Moins de 500</i>	<i>9.9</i>
<i>De 500 à 999</i>	<i>10.7</i>
<i>De 1000 à 3 499</i>	<i>19.8</i>
<i>De 3 500 à 9 999</i>	<i>22</i>
<i>De 10 000 à 19 999</i>	<i>27,5</i>
<i>De 20 000 à 49 999</i>	<i>33</i>

A compter du 1^{er} juin 2020 les indemnités de fonction sont fixées ainsi qu'il suit :

- 1^{er} adjoint : 10.7 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice terminal de la fonction publique

Les commissions communales

Commission Administration, Finances :

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-président : Stéphane CARNEIRO
- Membres du Conseil municipal : Laurence MANOER, Jean-Noël SUPPLIS, Monique SZCZEPANIAK, SAINT MARTIN Frédéric, Michel TRUILHÉ, Laurent MARGOËT.

Commission Urbanisme, fiscalité locale, travaux, voirie, sécurité, environnement :

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-président : Michel TRUILHÉ
- Membres du Conseil municipal : Sandra BORI, Alain POUDES, Frédéric MARCHINI, Céline BAX, Céline RINALDO, Jean-Noël SUPPLIS, Stéphane CARNEIRO, Cécile BERDIÉ.

La commission d'action sociale

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-président : Monique SZCZEPANIAK

- Membres du Conseil municipal : Alain POUDES, Michel TRUILHÉ, Laurent MARGOËT.

La commission Education Petite enfance et Scolaire

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-président : Céline BAX
- Membres du Conseil municipal : Monique SZCZEPANIAK, Laurence MANOER, Jean-Noël SUPPLIS, Alain POUDES, Stéphane CARNEIRO, Laurent MARGOËT

La Commission Informations Municipales

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-président : Laurence MANOER
- Membres du Conseil municipal : Céline BAX, Céline RINALDO, Alain POUDES

La Commission Vie locale

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-présidents : Alain POUDES
- Membres du Conseil municipal : Frédéric MARCHINI, Michel TRUILHÉ, Laurence MANOER, Céline RINALDO, Jean-Noël SUPPLIS

La Commission Agriculture

Ses membres sont :

- Président : Patrice SUAREZ
- Vice-présidents : David BARELLA
- Membres du Conseil municipal : Cécile BERDIÉ, Monique SZCZEPANIAK SAINT MARTIN Frédéric, Stéphane CARNEIRO

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe des délégations de signatures données aux Adjoints par arrêtés.
- La distribution des masques de la commune et du Conseil Départemental se fera le vendredi 29 mai de 9 h à 11 h devant le foyer.
- Monsieur Jean-Noël SUPPLIS s'interroge la possibilité du déploiement de la fibre optique au Tuko du Ramier proche de la commune de Lectoure. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce déploiement est du ressort de Gers Numérique qui fonctionne par commune entière. La question sera évoquée auprès du Conseil Département du Gers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 26